



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

SERVICE SPORT /CISPD

Affaire suivie par : SEYRAL Florent

DIRECTION DE L'ENFANCE JEUNESSE DE LA
SANTE ET DU SPORT

N°D26-DEJSS-061

OBJET : MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DU SITE DE LAGROLERE POUR L'UTILISATION DU PARCOURS DE COURSE D'ORIENTATION PAR LE COLLEGE DE CASTELMORON

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande en date du 09 mars 2026, du collège de Castelmoron, de bénéficier d'une mise à disposition du parcours de course d'orientation du site de Lagrolère le mardi 28 avril et le mardi 12 mai 2026 ;

Considérant la volonté de Fumel vallée du Lot de favoriser l'accès à la pratique sportive ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
Décide**

1°) – D'autoriser la mise à disposition du parcours de course d'orientation du site de Lagrolère à Montayral au collège de Castelmoron le mardi 28 avril et le mardi 12 mai 2026 ;

2°) – De formaliser cet accord par la convention annexée à la présente pour la durée de l'évènement ;

3°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer ladite convention ainsi que toutes autres pièces s'y rapportant ;

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 09 mars 2026



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 09 mars 2026

Reçu en Sous-Préfecture le : 09 mars 2026

Publié ou Notifié le : 09 mars 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com